

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-103
Occupation du domaine public
*Autorisation de stationnement –
ruelle au Renard*

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur Fabien DUCLOUX;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Fabien DUCLOUX est autorisé à stationner un camion sur les emplacements à la fin de la ruelle au Renard au niveau de la jonction avec la rue d'Abrantès en raison de son déménagement, du lundi 15 mai à partir de 13h00 au mardi 16 mai 2023 jusqu'à 13h00.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la Mairie de Montbard qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Monsieur Fabien DUCLOUX, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.